CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

DEPARTEMENT DE L'OISE

==========

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CREPY-EN-VALOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOUS-PREFECTUI
03 AVR. 2025
60300 SENLIS

Le 27 mars 2025 à 17h,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	8

La Présidente du CCAS ayant quitté la salle pour le vote du compte administratif

Sont présents :
Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, M. Bernard KESTEMAN, Mme Muguette SERAIS, Madame Françoise THIEUX.

Ont donné pouvoir :
Mme Isabelle DELEPINE, pouvoir à Mme Françoise NIVESSE

Secrétaire de séance : Mme Françoise NIVESSE

DELCCAS 2025-08
AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Rapporteur : Virginie DOUAT, Présidente

Vu le compte administratif de l'exercice 2024, faisant apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	3 559 916,61
Dépenses	3 040 809,48
RESULTAT DE L'EXERCICE	519 107,13
Résultat antérieur reporté	261 788,11
Résultat de fonctionnement	**780 895,24**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	25 989,67
Dépenses	68 043,47
RESULTAT DE L'EXERCICE	-42 053,80
Résultat antérieur reporté	54 185,55
Résultat d'investissement avant RAR (restes à réaliser)	**12 131,75**

Restes à réaliser - dépenses	9 526,83
Restes à réaliser - recettes	
Résultat d'investissement après RAR	**2 604,92**

Résultat global de l'exercice (résultat de fonctionnement + résultat d'investissement après RAR)	**783 500,16**

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Confirmer l'inscription du solde de **780.895,24 €** au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » du budget 2025,
- Confirmer l'inscription du solde de **12.131,75 €** au compte 001 « Excédents d'investissement reportés » du budget 2025,
- Autoriser la Présidente à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à Crépy-en-Valois, le 27 mars 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 0 3 AVR. 2025

Françoise NIVESSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ Ville de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ Ville de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise)

SOUS-PRÉFECTURE
0 3 AVR. 2025
60300 SENLIS

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.